Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502396-20251208-D2025100B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 08 DÉCEMBRE 2025

Date de Convocation : 02/12/2025

Mise en ligne le 09/12/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 24
Présents : 19
Votants : 22
Quorum : 13

L'an deux mille vingt cinq
Le lundi 08 décembre à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, M. LE VERGER, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, M. CARRÉ, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : Mme PÉRON, Mme THÉBAULT, M. AUBIN, M. DOUARD, M. LECELLIER

POUVOIRS : Mme PÉRON donne pouvoir à M. BLANDIN
Mme THÉBAULT donne pouvoir à M. RESTIF
M. LECELLIER donne pouvoir à M. LUGAND

SECRÉTAIRE M. BLANDIN est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2025-100 – Commande publique – Gestion Technique des Bâtiments - Attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire, présente le rapport suivant :

Rapport :

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition énergétique et écologique, la commune de Retiers souhaite déployer un système de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) pour ses infrastructures, en cohérence avec la politique menée par Roche aux Fées Communauté.
Cette initiative s'inscrit pleinement dans la démarche intercommunale portée par Roche aux Fées Communauté, engagée dans une stratégie ambitieuse à travers son « Objectif Territoire à Énergie Positive (TEPOS) ». Cette stratégie vise à réduire les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables, préserver la biodiversité et adapter le territoire aux effets du changement climatique.

Animée par la même volonté politique de transition écologique, la commune de Retiers a souhaité travailler en lien étroit avec l'EPCI afin d'améliorer rapidement les performances énergétiques de son parc immobilier.
La Gestion Technique des Bâtiments (GTB) joue un rôle essentiel dans cette dynamique. Elle permet en effet une supervision centralisée et intelligente des équipements — chauffage, ventilation, éclairage, etc. — afin d'optimiser les consommations et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502396-20251208-D2025100B-DE

Retiers souhaite donc réaliser cet investissement qui trouve tout son sens puisqu'il s'inscrit dans une approche cohérente et collective à l'échelle intercommunale, qui associe à la fois le siège de Roche aux Fées Communauté — engagée dans l'acquisition d'un logiciel de supervision énergétique et dans l'équipement de ses propres bâtiments — et les communes membres, libres d'investir à leur tour dans des solutions performantes pour leur patrimoine.

Une consultation, a été lancée via Mégalis le 30/09/2025 pour une remise des offres le 31/10/2025.

Ce marché n'est pas alloti.

2 offres ont été remises via la plate-forme Mégalis.
Les offres reçues ont été classées selon les critères pondérés et énoncés dans le règlement de consultation, à savoir : Prix des prestations : 50 points
Valeur technique : 50 points

Les sous-critères d'analyse de la valeur technique fixés dans le règlement de consultation (RC) sont les suivants :

- Méthodologie d'exécution du chantier, moyens humains et matériels affectés au chantier : 20 pts
- Proposition d'un planning des ouvrages optimisé, par tâche : 10 pts
- Liste des principales références de prestations de même nature : 20 pts

M. CUQUEMELLE, technicien bâtiment à la commune a procédé à l'analyse des offres.
La commission Finances, réunie le 27 novembre dernier, a examiné ce rapport et propose à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à signer le contrat avec l'entreprise proposant les offres les mieux-disantes.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-21
Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L 2123-1 et R2123-1 relatifs aux marchés à procédure adaptée,
Considérant que la consultation s'est déroulée du 30 septembre 2025 au 31 octobre 2025, avec une publication de l'avis d'appel public à concurrence :
- Sur le profil acheteur de la commune de Retiers : Mégalis Bretagne

Considérant les offres reçues et l'analyse qui en a été faite, présentée en commission Finances, le 27 novembre 2025,

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Retient l'entreprise mieux-disante, proposant l'offres la plus économiquement avantageuse : HIGH TECH FOR TELECONTROL PROJECT (HTTP) située 7 rue saint Conwoïon à Redon (35600), pour un montant de 143 000€ HT soit 171 600€ TTC

Charge M. le Maire ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de cette délibération.

P.J. en annexe : le rapport d'analyse des offres – GTB multisites

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance
Bertrand BLANDIN